

OBJET

PERSONNEL - Besoins  
occasionnels ou saisonniers.

--

Rapporteur :  
Mme la Présidente

Date de convocation :  
16/03/22

Date d'affichage :  
31/03/22

Nombre de Conseillers  
en exercice : 74

Quorum : 25

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votants : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS

Séance du 23 mars 2022 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alain RACHESBOEUF, M. Jean-Marie GONDRY, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.  
M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK représenté(e) par Mme Colette BLEROT, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Rose-Marie BUCEK représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, Mme Marie-Laurence MAITRE représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Jean-Louis GASDON représenté(e) par M. Jean-Marie GONDRY, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

En application de l'article L 332-23 du Code général de la fonction publique, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Ainsi, l'encadrement de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de Jussy, durant les vacances scolaires de Pâques et la Toussaint, se déroulera respectivement, du 11 au 22 avril 2022, avec une réunion de préparation le samedi 9 avril 2022 matin et du 24 octobre au 4 novembre 2022, avec une réunion de préparation le samedi 22 octobre matin.

Par conséquent, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ACM pendant chacune desdites périodes, il convient de créer les emplois suivants :

- 1 emploi de directeur, à temps complet
- 2 emplois d'animateur, à temps complet

En outre, sur la période estivale du 8 au 29 juillet 2022, avec une réunion de préparation prévue sur deux demi-journées et afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ACM, il convient de créer les emplois suivants :

- 3 emplois de directeur, à temps complet
- 19 emplois d'animateur, à temps complet

Un séjour aura également lieu du 25 au 31 juillet, avec une journée de préparation. Il nécessite la création des emplois suivants :

- 1 emploi de directeur, à temps complet
- 2 emplois d'animateur, à temps complet

Ces emplois seront pourvus sous la forme de contrat d'engagement éducatif et rémunérés selon les dispositions de la délibération du conseil de communauté du 20 juin 2017. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

En outre, il convient de créer les emplois suivants :

- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2022, afin d'exercer les fonctions d'assistante administrative, à la Direction de l'innovation numérique et du management de l'information, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1,

- 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2022, afin d'exercer les fonctions de surveillant au Parc d'Isle au sein de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1

- 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2022, afin d'exercer les fonctions d'agent d'accueil au Parc d'Isle au sein de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de créer, dans les conditions reprises ci-dessus, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Frédérique Macarez'.

**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20220323-56273-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 31 mars 2022

Publication : 31 mars 2022

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation